

# LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

## QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant aux habitants de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, en y amenant régulièrement leurs déchets alimentaires.

**Dinan Agglomération installe et entretient des aires de compostage partagé sur son territoire, pour que les habitants sans jardin puissent trier et valoriser leurs déchets alimentaires.**

## POURQUOI COMPOSTER ?

- ➡ Diminuer de 30 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.
- ➡ Respecter l'obligation de tri des biodéchets pour tous.
- ➡ Produire gratuitement un amendement naturel prêt à nourrir vos plantes.
- ➡ Rencontrer vos voisins autour de ce lieu créateur de lien social.

## QUELS APPORTS SONT POSSIBLES DANS LES COMPOSTEURS PARTAGÉS ?



ÉPLUCHURES,  
FRUITS ET  
LÉGUMES  
ABIMÉS  
COUPÉS EN  
MORCEAUX

RESTES  
DE REPAS  
Y COMPRIS  
VIANDE ET  
POISSON  
EN PETITE  
QUANTITÉ

FILTRES,  
MARC DE CAFÉ  
ET SACHETS  
DE THÉ

NOYAUX ET  
COQUILLES

ESSUIE-TOUT  
ET SERVIETTES  
EN PAPIER

**PAS DE VÉGÉTAUX, TONTES DE PELOUSE, COQUILLAGES, NI SACS.**

# COMMENT PARTICIPER ?

- ➔ En amenant régulièrement vos déchets alimentaires dans le bac d'apport. Trouvez l'aire de compostage partagé la plus proche de chez vous sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr) ou demandez la création d'une aire (critères d'éligibilité fixés par Dinan Agglomération).
- ➔ Et/ou en devenant référent d'une aire. Pour qu'une aire de compostage partagé fonctionne, il faut une ou deux personnes volontaires pour :
  - **Passer une fois par semaine, 5 à 10 minutes** pour brasser le contenu des bacs, ajouter des matières sèches et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs de tri.
  - **Participer à la vie du quartier** ou de la commune en échangeant avec les participants de l'aire.
  - **Être accompagné par Dinan Agglomération pour se former et entretenir l'aire.** L'Agglomération se déplace en cas d'anomalie et assure un suivi régulier de l'aire.

**Les participants de l'aire pourront récupérer gratuitement du compost mûr**, après 10 à 12 mois, pour nourrir cultures, jardins et plantes en pot ! Le compost restant sera repris par les espaces verts de la commune ou des jardins partagés.

Vous souhaitez participer à une aire de compostage partagé ou demander la création d'une nouvelle aire de compostage partagé ?

**DINAN AGGLOMÉRATION VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT (CONSEILS, MATÉRIEL ET FORMATION)**

• Par téléphone : 02 96 87 72 72

• Par mail : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

*Le compostage partagé est libre, gratuit et ouvert pour les habitants ne disposant pas de jardin. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.*

